

CONDITIONS GENERALES LOCATION DE SERVEURS DEDIES

Au 01/01/2011

ENTRE LES SOUSSIGNES :

La société TA-INFO, 4 rue de l'île de Hoëdic 44980 STE LUCE SUR LOIRE France, SIRET : 520 316 092 00029, représentée par M.AURIOL, ci-après désignée LE PRESTATAIRE,

D'UNE PART,

La personne morale ou physique signataire du présent contrat

ci-après désignée **LE CLIENT,**

D'AUTRE PART,

IL EST PREALABLEMENT EXPOSE CE QUI SUIIT :

Les présentes conditions générales sont applicables à toute fourniture de prestations de location d'un serveur Internet dédié au **client**, c'est-à-dire serveur utilisé pour les seuls besoins du client mais dans les locaux de **TA-INFO** et dont la maintenance physique est assurée par **TA-INFO**. Le serveur reste la complète propriété de la société **TA-INFO**. En conséquence, le fait de passer commande implique l'adhésion entière et sans réserve du **Client** aux présentes conditions générales de prestations. Aucune condition particulière ne peut, sauf acceptation formelle et écrite de **TA-INFO**, prévaloir sur les présentes conditions générales. Toute clause contraire posée par le **Client** sera donc, à défaut d'acceptation expresse, inopposable à **TA-INFO**, quel que soit le moment où elle aura pu être portée à la connaissance de cette dernière.

Le fait que **TA-INFO** ne se prévale pas à un moment donné de l'une quelconque des présentes conditions générales et/ou tolère un manquement par le **client** à l'une quelconque des obligations visées dans les présentes conditions générales ne peut être interprétée comme valant renonciation par **TA-INFO** à se prévaloir ultérieurement de l'une quelconque des dites conditions.

IL EST DONC ARRETE ET CONVENU CE QUI SUIIT :

ARTICLE 1 – DEFINITIONS

L'Internet, ou réseau internet, est un réseau mondial associant des ressources de télécommunication et des ordinateurs serveurs et clients, destiné à l'échange de messages électroniques, d'informations multimédias et de fichiers. Il fonctionne en utilisant un protocole commun qui permet l'acheminement de proche en proche de messages découpés en paquets indépendants.

- **L'intranet** est un réseau de télécommunication et de téléinformatique destiné à l'usage exclusif d'un organisme et utilisant les mêmes protocoles et techniques que l'internet.

- **Le Web**, ou *world wide web* (ou encore *toile d'araignée mondiale*), est un système dans l'Internet, réparti géographiquement et structurellement, de publication et de consultation de documents faisant appel aux techniques de l'hypertexte.
- **L'hypertexte** est un système de renvois permettant de passer directement d'une partie d'un document numérique à une autre, ou d'un document à d'autres documents, choisis comme pertinents par l'auteur, par un clic sur un lien (élément de texte ou image) dénommé lien hypertexte.
- **Le FTP** (File Transfer Protocol) est un protocole logique de transmission des données sur Internet conçu pour le téléchargement de fichier entre machines distantes.
- **Le HTML** (HyperText Mark-up Language) est un langage informatique normalisé (norme ISO 8879) utilisé pour générer des documents compatibles avec le WWW. Il permet une présentation sophistiquée des écrans, l'insertion d'images et surtout la présence de liens hypertextes. Le code source ainsi généré est interprété par le navigateur au moment du téléchargement.
- **Le HTTP** (HyperText Transfer Protocol) est le protocole de communication client-serveur utilisé pour les échanges de données sur le web.
- **L'IP (Internet Protocol)** est le protocole de routage du réseau internet, permettant l'acheminement des paquets de données (datagrammes) d'un ordinateur connecté à un autre.
- **Le TCP/IP** ou *Transmission Control Protocol* désigne la série d'instructions définissant la manière dont les paquets de données (datagrammes) sont acheminés sur le réseau internet. Le TCP /IP désigne également le langage qui permet aux ordinateurs connectés au réseau internet de communiquer, incluant les fonctionnalités permettant d'acheminer les paquets de données dans un ordre donné.
- **L'ordinateur client** est une station de travail client qui consulte des données ou demande des services situés sur le serveur, par exemple via le réseau internet.
- **L'adresse IP** est l'adresse numérique unique permettant d'identifier chaque ordinateur connecté à un réseau et notamment au réseau internet (fixe pour les serveurs et généralement dynamique, c'est à dire attribuée par les fournisseurs d'accès, à chaque connexion, pour les ordinateurs clients qui souhaite se connecter au réseau). Les adresses IP des ordinateurs permettent leur identification dans le réseau et le bon acheminement des paquets de données échangées via le réseau.
- **Les navigateurs ou logiciels de navigation** sont, dans un environnement de type internet, des logiciels qui permettent à l'utilisateur de rechercher et de consulter des documents, et d'exploiter les liens hypertextuels qu'ils comportent.
- **La page web** est constituée par un ensemble cohérent, spécialement formaté pour le web, de fichiers numériques, de différents formats, composant des textes, des images fixes et animées susceptibles d'être affichés sur le moniteur d'un ordinateur connecté au réseau internet au moyen d'un logiciel de navigation et d'un ordinateur multimedia et contenant des liens hypertextes vers d'autres pages web.
- **Le site (web ou internet)** est un ensemble de documents et d'applications placés sous une même autorité et accessibles par la toile à partir d'une même adresse universelle. Un site de la toile peut être inclus dans un site plus important.
- **Le fournisseur d'accès** est un organisme offrant à des clients d'accéder à l'internet, ou, plus généralement, à tout réseau de communication. Il s'agit d'un prestataire technique qui met un serveur, connecté en permanence au réseau internet, à la disposition de ses abonnés, pour leur permettre de circuler dans le réseau, d'accéder aux sites, d'échanger des messages électroniques, de participer à des groupes de discussion et de télécharger des fichiers et, plus généralement, d'échanger des données avec d'autres ordinateurs connectés sur le réseau internet.
- **Le routage** est la détermination du chemin emprunté dans un réseau et notamment dans le réseau internet par une communication ou un paquet de données (datagrammes).
- **Le serveur (de fichiers)** est l'ordinateur qui met à la disposition des utilisateurs d'un réseau, et notamment du réseau internet, des fichiers susceptibles d'être affichés, écoutés ou téléchargés, et notamment des ensembles de fichiers composant des pages web.
- **Le nom de domaine** est le nom, correspondant à l'adresse IP du serveur, désignant un site internet au sein du web. Il est la partie caractéristique de l'URL de la page d'accueil du site internet, à la suite du préfixe désignant le protocole (HTTP) et le réseau (www.).

- **Le serveur de noms de domaines** est l'ordinateur qui, après consultation d'une base de données, fait correspondre les noms de domaine aux adresses numériques.
- **L'URL** ou *Uniform Resource Locator* est la dénomination unique à caractère universel qui permet de localiser une ressource ou un document sur l'internet, et qui indique la méthode pour y accéder, le nom du serveur et le chemin à l'intérieur du serveur [définition issue de la définition officielle publiée dans le JORF]. C'est l'adresse internet exploitée par les logiciels de navigation. C'est l'adressage standard sur les réseaux et notamment sur le réseau internet de tous les documents, sur l'ensemble des ordinateurs connectés. La structure de base d'une URL est la suivante : protocole://serveur/répertoire/document.extension.
- **L'hébergement** d'un site internet consiste en la mise à disposition, au profit du propriétaire d'un site internet, d'un serveur de fichiers ou d'un espace donné sur un serveur de fichiers, pour y stocker les fichiers de divers formats composant les pages web du site, limité à un certain volume, mesuré en mégaoctets.
- **E-mail** ou *Electronic mail* ou courrier électronique ou message électronique ou courriel : désigne dans le présent contrat le document informatisé qu'un utilisateur saisit, envoie ou consulte en différé par l'intermédiaire d'un réseau. Un courriel contient le plus souvent un texte auquel peuvent être joints d'autres textes, des images et/ou des sons.
- **Le code objet**: Programme exécutable par un microprocesseur, obtenu par compilation du code source.
- **Le code source**: Liste des instructions d'un programme exprimées dans un langage compréhensible par l'homme.
- **Le code source**: Liste des instructions d'un programme exprimées dans un langage compréhensible par l'homme.
- **La plate-forme serveur**: c.f. Datacenter
- **Datacentre**: c.f. Datacenter
- **Datacenter**: Lieu où se trouvent physiquement les serveurs loués.
- **SSH**: Protocole utilisant TCP/IP, permettant une connexion sécurisée entre un poste client et un serveur dédié.
- **Clef publique SSH**: Donnée de configuration du serveur SSH (se trouvant bien évidemment sur le serveur dédié du CLIENT), permettant au possesseur de la clef privée associée à cette clef publique de se connecter sans utiliser de mot de passe.
- **Accès root**: root est un utilisateur ayant tous les droits sur le système installé sur le serveur dédié.
- **Daemon**: Programme fonctionnant de manière permanente sur le serveur dédié

ARTICLE 2 – MOYENS

La plate-forme serveur de **TA-INFO** où sera installé le serveur dédié au **Client** est accessible pour le grand public par le réseau Internet au moyen de stations connectées au réseau Internet.

ARTICLE 3 – SUPPORT TECHNIQUE

TA-INFO met à la disposition du **Client** une assistance technique à partir de son portail **TA-INFO** sur le site web <http://www.ta-info.fr> ou bien par email : support@ta-info.fr.

Le support technique a simplement vocation à fournir une aide ponctuelle au **client**. Il n'a pas finalité à fournir une intervention sur la machine du **client**. Toute intervention sur la machine, à distance, fera l'objet de prestations spécifiques.

Pour cela, le **client** doit contacter par e-mail le service commercial à contact@ta-info.fr afin d'établir préalablement un devis estimatif de l'intervention. Une fois le devis accepté par le **client**, et dès la réception du paiement, l'intervention débutera dans les délais fixés par le bon de commande ou dans les délais fixés entre TA-INFO et le Client.

ARTICLE 3 – CONDITIONS DE REALISATION ET DE FACTURATION DES PRESTATIONS

TA-INFO procède à la location et à l'hébergement d'un serveur dédié au **Client** sur sa plate-forme serveur suite à la réception du Bon de commande rempli par le **Client**, du paiement correspondant et du contrat signé par le **Client**. **TA-INFO** accusera réception au **Client** du Bon de commande, du paiement et du contrat, et l'informera par courrier électronique de la mise à disposition du serveur dédié. En l'absence de l'envoi de cet accusé de réception, le contrat ne pourra être réputé conclu. La mise en ligne effective du serveur dédié détermine la date initiale à laquelle la facturation prendra effet. Le contrat est conclu pour la durée mentionnée sur le bon de commande.

ARTICLE 4 – CONDITIONS D'EXPLOITATION

TA-INFO met à la disposition du **Client** différentes catégories de serveurs dont les configurations hardware et software de base sont décrites en ligne sur le site internet <http://www.ta-info.fr>.

Le serveur sera hébergé sur la plate-forme serveur de **TA-INFO**.

Sur demande, le **Client** a la possibilité de commander une modification des caractéristiques hardwares du serveur loué. Dans ce cas, les tarifs de location et d'hébergement du serveur sont modifiés en conséquence du changement apporté. Les différents tarifs appliqués sont définis entre **TA-INFO** et le **client**. Le serveur loué au **Client** reste la propriété de **TA-INFO**. A ce titre, le nom donné au serveur (DNS) sera du type `srvXXX.ta-info.net` où XXX représente un nombre attribué par **TA-INFO**.

Tout serveur loué et hébergé par **TA-INFO** bénéficie d'une adresse IP fixe dans le cadre du contrat. Toutes adresses IP fixe supplémentaire doit faire l'objet d'une demande expresse du client et sera facturée au tarif en vigueur sur le site www.ta-info.fr.

Le **Client** reconnaît par les présentes que les fluctuations de la bande passante et les aléas du fournisseur d'accès sont des éléments pouvant entraîner une discontinuité dans l'accès au serveur indépendante de la volonté de **TA-INFO** et extérieure à ses moyens techniques tels que définis à l'article 9.

TA-INFO s'engage à tout mettre en œuvre pour assurer la permanence, la continuité et la qualité des services qu'elle propose, et souscrit à ce titre une obligation de moyens ; en conséquence, **TA-INFO** s'efforcera d'offrir un accès Internet 24 heures sur 24, 7 jours sur 7.

TA-INFO propose diverses prestations d'installations de matériel ou de logiciel pour modifier la configuration du serveur.

Ces prestations sont décrites en ligne, ainsi que les tarifs correspondants. Le **Client** est administrateur du serveur loué par **TA-INFO**. Il a, sauf pour les offres avec contrat d'infogérance, l'accès root à ce serveur. Le **Client** a la possibilité d'installer par lui-même des applications software sur le serveur. Ces installations se font sous son entière responsabilité, et **TA-INFO** ne pourra être tenu pour responsable d'un défaut de fonctionnement du serveur consécutif à ces installations.

ARTICLE 5 – INFORMATION DU CLIENT ET CONFORMITE DU SERVICE

Le **Client** reconnaît avoir vérifié l'adéquation du matériel et du service à ses besoins et avoir reçu de **TA-INFO** toutes les informations et conseils qui lui étaient nécessaires pour souscrire au présent engagement en connaissance de cause.

ARTICLE 6 – OBLIGATIONS DE TA INFO

TA-INFO s'engage à apporter tout le soin et la diligence nécessaires à la fourniture d'un service de qualité conformément aux usages de la profession et à l'état de l'art. **TA-INFO** s'engage à :

- Maintenir en état de fonctionnement le matériel. En cas de défaillance du matériel loué au client, **TA-INFO** s'engage à remplacer la pièce défectueuse dans les meilleurs délais

possibles sauf défaillance qui ne serait pas de son fait, ou toute autre intervention qui nécessiterait une interruption du service excédant les délais habituels de remplacement. Dans ce dernier cas, **TA-INFO** en informe immédiatement le **Client**.

- Assurer l'accès au serveur via Internet 24 h/24 tous les jours de l'année. En cas d'absolue nécessité, **TA-INFO** se réserve la possibilité d'interrompre le serveur pour procéder à une intervention technique afin d'en améliorer son fonctionnement. **TA-INFO** informera alors auparavant, dans la mesure du possible, le **Client** dans un délai raisonnable en l'informant de la nature et de la durée de l'intervention, afin que le **Client** prenne ses dispositions.
- Intervenir rapidement en cas d'incident non consécutif à une mauvaise utilisation du serveur par le **Client** sur demande d'intervention du **client**.
- Assurer le maintien au meilleur niveau de la qualité de ses outils conformément aux règles et usage de sa profession.
- **SLA 99.9%** : Nous nous engageons à ce que vos équipements soient connectés et que le taux de disponibilité soit de 99,9%*, c'est à dire **un temps maximum de panne de 43'12" par mois**. En cas de non-respect du taux de disponibilité, **TA-INFO s'engage à payer des pénalités** égales à 2,5% du montant mensuel facturés par tranches de 60 mn d'indisponibilité (le montant des pénalités versées par **TA-INFO** ne peut néanmoins excéder le montant mensuel facturé au Client pour le serveur concerné).

ARTICLE 7 – RESPONSABILITE DE TA-INFO

TA-INFO est responsable, selon les règles du droit civil, des services fournis au **Client**. **TA-INFO** s'engage à mettre tous ses moyens en œuvre pour assurer dans des conditions optimales les services au **Client**, sauf dans l'hypothèse où une interruption du service est expressément demandée par une autorité administrative ou juridictionnelle compétente.

TA-INFO se réserve le droit d'interrompre la connexion à Internet du Serveur loué au **Client**, si ce serveur constitue un danger pour le maintien de la sécurité de la plate-forme d'hébergement de **TA-INFO**, que ce soit suite à un piratage dudit serveur, ou à la suite d'une non installation de mise à jour d'application ayant pour conséquence la détection d'une faille dans la sécurité du système, et dont la mise à jour a été demandée au **Client** par **TA-INFO**. **TA-INFO** s'engage à rétablir la connexion dès que les interventions de correction auront été effectuées par le **Client**.

En outre, la responsabilité de **TA-INFO** ne sera pas engagée :

Si l'exécution du contrat, ou de toute obligation incombant à **TA-INFO** au titre des présentes, est empêchée, limitée ou dérangée du fait d'incendie, explosion, défaillance des réseaux de transmission, effondrement des installations, épidémie, tremblement de terre, inondation, panne d'électricité, guerre, embargo, loi, injonction, demande ou exigence de tout gouvernement, grève, boycott retrait d'autorisation de l'opérateur de télécommunication, ou autre circonstance hors du contrôle raisonnable de **TA-INFO** ("Cas de Force Majeure"), alors **TA-INFO**, sous réserve d'une prompte notification au **Client**, devra être dispensée de l'exécution de ses obligations dans la limite de cet empêchement, limitation ou dérangement, et le **Client** sera de la même manière dispensé de l'exécution de ses obligations dans la mesure où les obligations de cette partie sont relatives à l'exécution ainsi empêchée, limitée ou dérangée, sous réserve que la partie ainsi affectée fasse ses meilleurs efforts pour éviter ou pallier de telles causes d'inexécution et que les deux parties procèdent avec promptitude dès lors que de telles causes auront cessé ou été supprimées. La partie affectée par un Cas de Force Majeure devra tenir l'autre partie régulièrement informée par courrier électronique des pronostics de suppression ou de rétablissement de ce Cas de Force Majeure.

Si les effets d'un Cas de Force Majeure devaient avoir une durée supérieure à 30 jours, à compter de la notification du cas de force majeure à l'autre partie, le contrat pourra être résilié de plein droit à la demande de l'une ou l'autre partie, sans droit à indemnité de part et d'autre soit encore du fait du **Client**, notamment dans les cas ci-après :

- arrêt de l'hébergement pour toute cause visée à l'article 8,
- détérioration de l'application,

- mauvaise utilisation des terminaux par le **Client** ou par sa Clientèle, faute, négligence, omission ou défaillance de sa part, non-respect des conseils donnés,
- divulgation ou utilisation illicite du mot de passe remis confidentiellement au **Client**.
- destruction partielle ou totale des informations transmises ou stockées à la suite d'erreurs imputables directement ou indirectement au **Client**.

Par suite, compte tenu du haut degré de technologie mis en œuvre pour l'exécution du service objet du présent contrat, **TA-INFO** est tenu à une obligation de moyens et s'engage à apporter tout le soin raisonnablement possible à l'exécution du service.

TA-INFO ne pourra être tenu responsable du contenu des informations, du son, du texte, des images, éléments de forme, données accessibles sur les sites hébergés sur le serveur du **Client**, transmises ou mises en ligne par le **Client** et ce à quelque titre que ce soit.

TA-INFO ne saurait être tenu pour responsable du non-respect total ou partiel d'une obligation et/ou défaillance des opérateurs des réseaux de transport vers le monde Internet et en particulier de son ou ses fournisseurs d'accès.

Les réparations dues par **TA-INFO** en cas de défaillance du service qui résulterait d'une faute établie à son encontre correspondront au préjudice direct, personnel et certain lié à la défaillance en cause, à l'exclusion expresse des dommages indirects.

En aucun cas, **TA-INFO** ne pourra être tenue responsable des préjudices indirects, c'est à dire tous ce qui ne résulte pas directement et exclusivement de la défaillance partielle ou totale du service fourni par **TA-INFO**, tels que préjudice commercial, perte de commandes, atteinte à l'image de marque, trouble commercial quelconque, perte de bénéfécies ou de Clients (par exemple, divulgation inopportune d'informations confidentielles les concernant par suite de défectuosité ou de piratage du système), pour lesquels le **Client** sera son propre assureur ou pourra contracter les assurances appropriées.

Toute action dirigée contre le **Client** par un tiers constitue un préjudice indirect et par conséquent, n'ouvre pas droit à réparation. En tout état de cause, le montant des dommages et intérêts qui pourraient être mis à la charge de **TA-INFO**, si sa responsabilité était engagée, sera limité au montant des sommes effectivement versées par le **Client** à **TA-INFO** et/ou facturées au **Client** par **TA-INFO** et/ou au montant des sommes correspondant au prix de la prestation, pour la part du service pour laquelle la responsabilité de **TA-INFO** a été retenue. Sera pris en considération le montant le plus faible de ces sommes.

Le **Client** reconnaît qu'aucune stipulation des présentes ne le dégagera des obligations de payer tous les montants dus à **TA-INFO** au titre des présentes.

ARTICLE 8 – OBLIGATIONS ET RESPONSABILITE DU CLIENT

- Le **Client** n'a pas physiquement accès au matériel loué à **TA-INFO**.
- Le **Client** a, sauf pour les offres d'infogérance sur mesure, l'accès 'root' au serveur et est administrateur du serveur loué par **TA-INFO**. A ce titre, il est responsable de l'installation de toute application installée par ses soins sur ce serveur
- Afin de maintenir le niveau de sécurité du serveur du **Client** et de l'ensemble des serveurs présents sur sa plateforme d'hébergement, **TA-INFO** peut annoncer au **Client**, par courrier électronique, la disponibilité des mises à jour d'applications pour lesquelles un défaut de sécurité a été relevé. Si la mise à jour de ces applications n'est pas effectuée suite aux demandes de **TA-INFO**, celle-ci se réserve le droit d'interrompre la connexion du serveur au réseau Internet, tant que la mise à jour n'aura pas été réalisée.

De même, dans le cas où **TA-INFO** détecterait que la machine du client est piraté, un courrier électronique sera envoyé au **Client**, indiquant qu'une procédure de réinstallation s'impose pour maintenir l'intégrité du serveur et de l'ensemble de la plate-forme d'hébergement. Le **Client** peut alors commander une telle procédure à **TA-INFO**, après avoir sauvegardé l'ensemble de ses données. **TA-INFO** se réserve le droit d'interrompre la connexion du serveur au réseau Internet, en attendant la

réinstallation à neuf de la machine. **TA-INFO** n'est pas tenu à opérer le transfert des données du système piraté au nouveau système, cette manipulation devant être faite par le **client** lui-même. **TA-INFO** s'engage et limite uniquement son intervention à l'installation du nouveau système.

- Le **Client** est le responsable entier et exclusif des mots de passe nécessaires à l'utilisation de son serveur dédié. **TA-INFO** dégage toute responsabilité pour toute utilisation illicite ou frauduleuse des mots de passe mis à la disposition du **Client**. La fourniture des mots de passe est considérée comme confidentielle. Toute suspicion d'une divulgation, intentionnelle ou non, des mots de passe fournis, engage la responsabilité unique du Client à l'exclusion de celle d'**TA-INFO**. En cas d'une demande de changement du mot de passe par le client, **TA-INFO** se réserve le droit de facturer ce service au temps passé sur cette opération au tarif en vigueur de 80 € HT par heure d'intervention sécable en demi-heure.
- Le **Client** supportera seul les conséquences du défaut de fonctionnement du serveur consécutif à toute utilisation, par les membres de son personnel ou par toute personne auquel le **Client** aura fourni son (ou ses) mot(s) de passe. De même, le **Client** supporte seul les conséquences de la perte du ou des mots de passe précités.
- Le **Client** agit en tant qu'entité indépendante et assume en conséquence seul les risques et périls de son activité. Le **Client** est seul responsable des services et des sites Internet hébergés sur son serveur dédié, du contenu des informations transmises, diffusées ou collectées, de leur exploitation et de leur mise à jour, ainsi que de tous fichiers, notamment fichiers d'adresses. Le **Client** s'engage notamment à respecter les droits des tiers, notamment les droits de la personnalité, les droits de propriété intellectuelle des tiers tels que droits d'auteur, droits sur les brevets ou sur les marques. En conséquence, **TA-INFO** ne saurait être tenu pour responsable du contenu des informations transmises, diffusées ou collectées, de leur exploitation et de leur mise à jour, ainsi que de tous fichiers, notamment fichiers d'adresses et ce, à quelque titre que ce soit.

TA-INFO ne peut que mettre en garde le **Client** sur les conséquences juridiques qui pourraient découler d'activités illicites sur le site, et dégager toute responsabilité solidaire sur l'utilisation des données mises à la disposition des internautes par le **Client**.

Le **Client** déclare en conséquence accepter pleinement toutes les obligations légales découlant de la propriété de ses services, **TA-INFO** ne pouvant être recherché ni inquiété à cet égard pour quelque cause que ce soit, notamment en cas de violation de lois ou règlements applicables aux services du **Client**. Le non-respect par le **Client** des points visés ci-dessus et notamment toute activité susceptible d'engendrer une responsabilité civile et/ou pénale entraînera le droit pour **TA-INFO** de dé-câbler et/ou d'interrompre sans délai et sans mise en demeure préalable les services du **Client** et de résilier immédiatement et de plein droit le contrat, sans préjudice du droit à tous dommages et intérêts auxquels **TA-INFO** pourrait prétendre.

Il en est de même si le **Client** utilise de manière avérée la technique du spamming sur le réseau Internet, lequel comportement entraînant sans préavis l'interruption du service et la résiliation des présentes.

Dans ces hypothèses, le **Client** ne pourra prétendre remboursement par **TA-INFO** des sommes déjà versées.

Le **Client** s'engage à respecter l'ensemble des prescriptions légales et réglementaires en vigueur, et en particulier celles relatives à la loi Informatique, aux fichiers et aux libertés, et notamment à faire toute déclaration des traitements auprès de la Commission Nationale de l'Informatique et des Libertés (C.N.I.L.).

Le **Client** s'engage par ailleurs à prendre toutes les assurances nécessaires auprès d'un organisme notoirement solvable afin de couvrir tous les dommages qui lui seraient imputables dans le cadre du présent contrat ou de son exécution.

Le **Client** garantit **TA-INFO** de toute action en revendication de tiers liée au contenu des informations transmises, diffusées, reproduites notamment celles résultant d'une atteinte aux droits de la

personnalité, à un droit de propriété lié à un brevet, à une marque, à des dessins et modèles, à des droits d'auteur ou celles résultant d'un acte de concurrence déloyale ou parasitaire ou d'une atteinte à l'ordre public, aux règles déontologiques régissant Internet, aux bonnes moeurs, au respect de la vie privée (droit à l'image, secret de la correspondance...) ou aux dispositions du Code Pénal. A ce titre, le **Client** indemniserà **TA-INFO** de tout frais, charges et dépenses que celle-ci aurait à supporter de ce fait, en ce compris les honoraires et frais raisonnables des conseils de **TA-INFO**, même par une décision de justice non définitive.

Le **Client** s'engage à régler directement à l'auteur de la réclamation toute somme que celui-ci exigerait de **TA-INFO**. En outre, le **Client** s'engage à intervenir sur demande de **TA-INFO** à toute instance engagée contre cette dernière ainsi qu'à garantir **TA-INFO** de toutes les condamnations qui seraient prononcées contre elle à cette occasion. En conséquence, le **Client** s'engage à faire son affaire personnelle de toute réclamation et/ou procédure quelle qu'en soit la forme, l'objet ou la nature qui serait formée contre **TA-INFO** et qui se rattacherait aux obligations mises à la charge du **Client** au titre du présent contrat.

- L'utilisation du SPAM est totalement interdite. Le **client** s'engage à ne pas se servir des fonctionnalités de sa messagerie pour envoyer massivement des messages en grand nombre (SPAM) ou à des personnes qui ne désirent pas en recevoir, dont certaines personnes peuvent être inscrites sur des fichiers privés mais ne désirent pas recevoir de messages, **TA-INFO** prendra en compte leurs avis aussi.
- En cas de plainte de quiconque (client ou non client) concernant un e-mail envoyé :
 - à partir des installations chez **TA-INFO**
 - ou comportant les URL des sites hébergés chez **TA-INFO**En cas de non-respect de cet engagement, le client reconnaît que **TA-INFO** est en droit de limiter, de restreindre, d'interrompre ou de suspendre tout ou partie du service mis en cause.
- Le **Client** s'engage à informer **TA-INFO** dans les 48 heures de toute modification concernant sa situation, et dans les 24 heures de toute perte éventuelle des mots de passe.

ARTICLE 9 – DUREE DU CONTRAT ET RESILIATION

Le contrat est conclu pour la durée mentionnée sur le bon de commande qui commence à courir à compter de la date de mise en ligne effective du serveur Internet du **Client**.

Le présent contrat est renouvelable par tacite reconduction, pour la durée du bon de commande de renouvellement, selon les tarifs et conditions de **TA-INFO** en vigueur à la date de son renouvellement, sauf dénonciation par l'une des parties dans les conditions et délais ci-après.

Des emails de renouvellement seront envoyés par courrier électronique au **client** suivant les échéances suivantes : J-28 J-14 J-7 J-3 J-1 J J+1

En cas de non renouvellement de la part du **Client** la résiliation est effective dès le Jour J+1 et le serveur sera alors déconnecté du réseau Internet et ne sera plus joignable et il sera impossible au client de retrouver ces données.

En cas de non renouvellement du serveur à J+7, toutes les données du serveur seront supprimées définitivement.

Dans le cas où le **client** souhaiterait renouveler son serveur dédié après sa suspension, **TA-INFO** se réserve le droit de facturer au **client** une somme forfaitaire correspondant à une indemnisation de l'immobilisation du matériel loué.

ARTICLE 10 – MONITORING DES SERVEURS ET OBLIGATION DU PRESTATAIRE

Dans le cadre de la location de serveur dédié **TA-INFO** inclus dans toute ses offres un daemon/cron dont le but est de surveiller l'état du serveur, le programme est totalement passif et ne traite aucune donnée confidentielle. Son rôle est de transmettre aux serveurs de **TA-INFO** l'état du serveur afin d'anticiper des pannes logicielles ou matérielles.

TA-INFO installe sur le serveur du **client** sa clef publique ssh lui permettant de se connecter en root à la machine via le protocole ssh en cas de besoin.

Le **client** se réserve le droit d'enlever l'un ou l'autre de ces deux derniers éléments (daemon/cron/clef publique).

Cependant **TA-INFO** est déchargé de tout engagement et de responsabilité dans le cas échéant : en effet ces éléments permettent à **TA-INFO** d'anticiper et d'intervenir en cas de problèmes matériel ou logiciel. Leurs absences compliquent le travail de **TA-INFO** entraînant ainsi des délais d'intervention plus long en cas de panne logicielle ou matérielle.

Concernant le daemon/cron, il se peut que des mises à jours soit disponibles, **TA-INFO** se réserve le droit d'utiliser sa clef publique pour se connecter au serveur du **client** afin de mettre à jour ce dernier.

ARTICLE 11 – BANDE PASSANTE, TRANSIT IP, et GARANTIES

Dans le cadre de la location de serveur dédié **TA-INFO** inclus dans toute ses offres de la bande passante garantie. Cette bande passante est indiqué par exemple avec la mention « XX Mbps ».

Dans le cas où le **client**, serait locataire de deux serveurs ou plus, et que sa consommation globale en bande passante serait supérieure à 100 Mbps, **TA-INFO** se réserve le droit de réduire la quantité de bande passante garantie à 20% de la valeur initiale proposée. **TA-INFO** notifiera alors le **client** 72h par courrier électronique avant que la réduction soit effective.

En effet, la bande passante fournie à l'ensemble des **clients** en contrats de location standards étant garantie mais non dédié, **TA-INFO** pourra être amené à proposer aux **clients** concernés par cette limitation ses offres de « transits IP dédiés et garantis » ; et cela afin de pouvoir continuer à proposer et à garantir une qualité de services à l'ensemble des utilisateurs du réseau IP de **TA-INFO**.

Par exemple :

- Vous louez un seul serveur proposé avec 50 Mbps, ces 50 Mbps vous sont garantis.
- Vous louez deux serveurs proposés avec 60 Mbps chacun, avec vos deux serveurs vous consommez au total moins de 100 Mbps, 60 Mbps vous sont toujours garantis sur chacun des serveurs
- Vous louez deux serveurs proposés avec 80 Mbps chacun, vous consommez plus de 100 Mbps au total, la bande passante qui vous est garantie est donc réduite à 20% de sa valeur initiale, vous avez donc deux serveurs avec 16 Mbps garantis chacun.
- Vous louez dix serveurs avec 80 Mbps proposés chacun, vous consommez au total plus de 100 Mbps, mais sur chacun des serveurs vous consommez moins de 16 Mbps (20% de 80 Mbps), aucun soucis, la bande passante disponible sur vos serveurs est toujours de 60 Mbps garantis.

Au-delà de la bande passante garantie, **TA-INFO** tente tout de même de maintenir de la bande passante « disponible » permettant si possible aux **clients** de consommer plus sans surcoût. Cependant aucune garantie n'est évidemment apportée sur cette bande passante complémentaire, et **TA-INFO** se réserve le droit de brider la bande passante d'un serveur à la valeur garantie s'il le juge nécessaire (à la convenance de **TA-INFO**).

ARTICLE 12 – LOCATION MASSIVE DE SERVEURS ET LIMITATIONS

Dans le cas où un **client** serait locataire d'au moins trois serveurs dont le coût mensuel et individuel (*hors infogérance*) est inférieur ou égal à 69 euros HT, **TA-INFO** demandera au **client** un paiement initial des six premières mensualités pour toute nouvelle location de serveur dont le coût mensuel et individuel serait inférieur ou égal à 69 euros HT,

Le calcul du nombre de serveur se fait :

- Par l'entité morale dans le cas où le **client** est une entreprise
- Par foyer dans le cas où le **client** est un particulier (*même nom et/ou même adresse*)